



PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée,
veuillez communiquer avec la Direction des communications au web@economie.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Québec (siège social) :
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5698
Sans frais : 1 866 680-1884
Courriel : info@economie.gouv.qc.ca
Site Web : economie.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Juin 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-94538-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-94539-0 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

MESSAGE DES MINISTRES

Québec, juin 2023

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Madame la Présidente,

C'est avec fierté que nous vous présentons le Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Ce document énonce les engagements que nous prenons pour les quatre prochaines années.

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques. Pour ce faire, il peut compter sur des équipes dévouées et des partenaires que sont Hydro-Québec et Investissement Québec.

Le Ministère a pour ambition un Québec entreprenant et compétitif qui génère de la richesse pour l'ensemble de la société et est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique à l'échelle locale et mondiale. Pour ce faire, il nous faut produire et utiliser l'énergie renouvelable de façon efficace afin de créer de la richesse collective et d'atteindre nos objectifs dans la lutte contre les changements climatiques.

De plus, le Ministère met en place des conditions gagnantes pour le développement d'une économie prospère et pérenne en misant sur la recherche et l'innovation de même que la présence d'un environnement d'affaires propice et favorable. D'une part, il vise à maximiser l'impact des projets économiques dans toutes les régions du Québec en soutenant la croissance et la productivité des entreprises, et en vitalisant les territoires. D'autre part, il entend assurer un approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable, lequel est nécessaire au maintien de la qualité de vie et à la prospérité des Québécoises et des Québécois.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,

Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre responsable du Développement économique régional
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

Christopher Skeete

Ministre délégué à l'Économie
Ministre responsable de la Lutte contre le racisme
Ministre responsable de la région de Laval

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Québec, juin 2023



Monsieur Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre responsable du Développement économique régional
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

Monsieur Christopher Skeete

Ministre délégué à l'Économie
Ministre responsable de la Lutte contre le racisme
Ministre responsable de la région de Laval

710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Ministre délégué,

Le Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie présente nos engagements envers les citoyennes et les citoyens du Québec. En se dotant d'objectifs clairs et de cibles ambitieuses, le Ministère entend réaliser pleinement sa mission et contribuer, à la hauteur de ses moyens, à la concrétisation des priorités gouvernementales.

Ainsi, nous souhaitons réaffirmer aux entrepreneurs et aux entreprises d'ici que le Ministère et son personnel sont présents pour les soutenir, les accompagner et les conseiller dans leurs projets de développement, de commercialisation d'innovations, de numérisation, d'exportation et autres. Avec la collaboration de nos nombreux partenaires, nous voulons prendre part à leur réussite.

Guidés par les valeurs d'engagement, de proactivité et de créativité qui les distinguent, les membres du personnel du Ministère seront appelés à participer à la mise en œuvre et à la réussite de ce plan stratégique. Je tiens d'ailleurs à souligner le dynamisme et le professionnalisme de nos équipes, qui sont pleinement engagées dans la réalisation de notre mission et de nos différents mandats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Ministre délégué, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,



David Bahan

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES MINISTRES	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
L'ORGANISATION EN BREF	1
Notre énoncé de mission	1
Notre énoncé de vision	3
Notre énoncé de valeurs	3
Chiffres clés	3
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	5
Contexte externe	5
Contexte interne	9
CHOIX STRATÉGIQUES	11
Enjeu stratégique 1	
Un Québec entreprenant et compétitif qui génère de la richesse pour l'ensemble de la société québécoise	11
Orientation 1	
Mettre en place des conditions gagnantes pour le développement d'une économie prospère et pérenne	11
Orientation 2	
Maximiser l'impact des projets économiques et énergétiques dans toutes les régions du Québec	17
Enjeu stratégique 2	
Une organisation efficace et efficiente	22
Orientation 3	
Assurer une gestion saine et responsable de nos ressources	22
Adéquation des ressources pour la réalisation du Plan stratégique 2023-2027	24
TABLEAU SYNOPTIQUE	25



L'ORGANISATION EN BREF

Notre énoncé de mission

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

Nos mandats

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- accompagnement des entreprises dans leurs différents projets, dont la transformation numérique, l'accès aux marchés publics, la recherche, l'innovation, la croissance de la productivité de même que l'augmentation de la production québécoise et de l'achat local ;
- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique et énergétique ;
- appui à la production énergétique locale et à l'approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec ;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises) ;
- appui au développement des différents secteurs économiques dans toutes les régions du Québec ;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de politiques et de stratégies de développement économique et énergétique de même que de programmes d'aide ;
- coordination des activités visant à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures sur le territoire québécois ;
- coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs ;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire et de la coopération réglementaire avec les autres juridictions canadiennes ;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois ;
- élaboration des cibles et des orientations gouvernementales en matière de production énergétique pour l'ensemble des filières ;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux, et défense des intérêts du Québec de même que des entreprises québécoises dans les différends commerciaux ;
- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises ;
- soutien aux milieux de l'éducation et aux organismes de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation des résultats de cette recherche.

Nos clientèles et nos partenaires

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises de même qu'avec des partenaires des milieux économiques, énergétiques, sociaux, culturels, technologiques et de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, les clientèles et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers. Il s'agit notamment des suivants :

- les communautés autochtones ;
- les entreprises privées, soit les petites ou moyennes entreprises (PME), les grandes entreprises, les coopératives et les entreprises d'économie sociale ;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- les établissements d'enseignement primaire ou secondaire, les établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités) et les centres d'éducation des adultes ;
- les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines ;
- les organismes d'intermédiation et de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie, les incubateurs et accélérateurs d'entreprises de même que les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation ;
- les organismes de développement économique, les associations sectorielles, les grappes industrielles ainsi que les pôles et les créneaux d'excellence ;
- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux ;
- les producteurs et distributeurs d'énergie ainsi que les associations du domaine de l'énergie ;
- les représentations du Québec au Canada ou à l'étranger et les MO à vocation économique, énergétique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers ;
- les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre, les MO du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral ou ceux des autres provinces et territoires canadiens.

Les sociétés d'État et les organismes

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Régie de l'énergie, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

Notre énoncé de vision

Être un partenaire engagé dans le développement économique et énergétique du Québec qui crée de la richesse pour tous.

Notre énoncé de valeurs

L'engagement : pour contribuer ensemble à la réalisation de notre mission.

La proactivité : pour passer à l'action, relever des défis et nous dépasser.

La créativité : pour trouver des solutions et innover.

De plus, le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTIONS
611	Employés (au 1 ^{er} avril 2023)
1 570,1 M\$	Budget de dépenses 2023-2024 (excluant les mesures du budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance)
4 996	Interventions financières (au 31 mars 2022)
3 388,5 M\$	Financement accordé (au 31 mars 2022)
11 870,5 M\$	Valeur totale des projets soutenus (au 31 mars 2022)
41 772 MW	Capacité de production d'électricité de sources renouvelables dont l'installation ou l'achat de la production sont approuvés par le gouvernement (au 31 décembre 2022)



ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte externe

Le Québec possède de nombreux avantages pour les entrepreneurs et les investisseurs locaux ou étrangers. Il s'appuie sur un écosystème entrepreneurial diversifié, une économie ouverte sur le monde, une main-d'œuvre qualifiée, des ressources naturelles abondantes et des secteurs stratégiques d'avenir. De plus, le Québec est reconnu pour ses mesures avant-gardistes en matière d'économie verte et durable. Sa croissance économique repose sur une panoplie d'acteurs, dont les PME, les grandes entreprises, les coopératives, les organismes de recherche et d'innovation, les réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation, les municipalités, ses représentations à l'étranger et les sociétés d'État.

Pour que le Québec soit toujours plus entreprenant et compétitif, il faut accélérer la croissance de la productivité de ses entreprises en assurant un environnement propice à l'innovation et aux investissements, notamment en matière de numérisation, d'automatisation et d'intelligence artificielle. Cela lui permettra, entre autres, de diversifier ses marchés et ses produits, tant au Canada qu'à l'étranger, et d'augmenter ses exportations grâce aux relations privilégiées qu'il entretient avec de nombreux États et partenaires commerciaux. Il importe également de miser sur les possibilités offertes par l'achat québécois pour l'amélioration de la balance commerciale ainsi que sur l'économie verte, qui est désormais un incontournable dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques.

Pour que la production énergétique du Québec contribue à améliorer le niveau de vie de ses citoyennes et de ses citoyens, il faut miser sur la diversification des sources d'énergies renouvelables et les filières énergétiques d'avenir. Les ressources énergétiques sont nombreuses et une gestion pérenne permettra de diminuer la dépendance du Québec aux énergies fossiles et d'accélérer l'atteinte de la carboneutralité. L'objectif est d'avoir accès à une production locale, carboneutre et sécuritaire, tout en garantissant un approvisionnement fiable. De cette façon, le Québec créera de la richesse tout en contribuant à faire croître l'économie, à offrir des emplois bien rémunérés et à assurer l'occupation et la vitalité de son territoire de manière durable.

Le Québec doit également faire face aux contrecoups économiques occasionnés notamment par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et les tensions géopolitiques. Ces événements ont entraîné des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales qui, malgré certaines atténuations, continuent de faire pression sur les entreprises québécoises. Au premier trimestre de 2023, 77,6 % des entreprises et l'ensemble des fabricants du Québec estiment que les retards dans la livraison des intrants, des produits ou des fournitures se sont aggravés au cours des trois derniers mois. Plus des trois quarts (77,8 %) considèrent que les pénuries ont donné lieu à une diminution de la disponibilité de ces intrants, de ces produits ou de ces fournitures. Enfin, 77,4 % des entreprises québécoises et 89,4 % des fabricants ont constaté une augmentation des prix des intrants, des produits ou des fournitures.

En guise de solution, les blocs continentaux tendent à régionaliser la production afin de sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement. Il s'agit, pour les entreprises québécoises, d'occasions de s'insérer dans les nouvelles chaînes régionales d'approvisionnement. Il s'agit également de s'assurer que ces entreprises profitent des

avantages découlant des accords de commerce internationaux et de veiller à ce que nos partenaires respectent leurs engagements commerciaux malgré l'adoption de mesures protectionnistes.

Le Québec a l'avantage de pouvoir compter sur un secteur de la fabrication diversifié. Les possibilités de maillage sont donc multiples pour augmenter l'approvisionnement des fabricants établis au Québec auprès de fournisseurs locaux et assurer la sécurité de cet approvisionnement (volume et disponibilité en temps voulu).

La recherche et l'innovation

Le Québec excelle en recherche publique. Il possède un réseau d'établissements de recherche et d'innovation bien établi pour lequel des investissements gouvernementaux importants sont réalisés afin de maintenir, voire de développer, ce statut d'excellence. C'est par la recherche et la commercialisation des nouvelles avancées technologiques que le Québec pourra se transformer et qu'il sera en mesure de s'adapter aux nouvelles conditions de l'économie mondiale tout en relevant de grands défis sociétaux, dont ceux découlant des changements démographiques et climatiques.

Les activités de recherche et développement (R-D) des entreprises jouent également un rôle essentiel dans l'essor et la croissance du Québec. En 2020, la dépense intérieure brute de R-D des entreprises s'élevait à 1,3 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui était supérieur à la moyenne canadienne, qui s'établissait à 1,0 %. Néanmoins, une amélioration est possible, car ce pourcentage demeure faible comparativement à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (1,9 %).

Pour se développer et prospérer, les entreprises doivent créer de la valeur ajoutée et innover dans tous les aspects de leur activité, des produits et services aux processus de production. Selon les dernières données disponibles sur le sujet (2019), 54,4 % des entreprises du Québec ont mené au moins une activité d'innovation au cours de l'année, qu'il s'agisse de recherche et de développement expérimental, d'ingénierie et de conception, d'activités générant de la propriété intellectuelle, d'acquisition ou de développement d'une technologie de pointe ou encore de formation d'employés pour un projet d'innovation.

Ainsi, l'innovation sociale est de plus en plus reconnue auprès des organisations et des communautés, ce qui permet d'élaborer de nouvelles façons de faire pour répondre à des enjeux de société importants. Donc, pour assurer une qualité de vie à ses citoyennes et à ses citoyens, le Québec doit mettre l'accent sur sa force innovante, sa pépinière de talents et les idées qui en émergent. En misant sur la recherche et l'innovation, il renforce sa place dans le monde en tant que société du savoir, crée de la richesse et engendre des emplois à haute valeur ajoutée.

L'environnement d'affaires propice

Pour mettre les entrepreneurs et les entreprises sur la voie de la réussite, le Ministère entend poursuivre son travail de facilitateur et contribuer à la conservation d'un environnement d'affaires favorable à la croissance de celles-ci ainsi qu'aux gains de productivité.

Les fonds de capital d'investissement peuvent répondre aux besoins des entreprises non seulement en leur fournissant des capitaux pour soutenir leur croissance, mais aussi en les faisant profiter des conseils et du soutien d'équipes de gestion qui possèdent une grande expérience des affaires et qui ont accès à des réseaux spécialisés. C'est dans ce contexte que le Ministère a participé à la mise en place de nombreux fonds

de capital d'investissement au cours des dernières années. Par exemple, le Concours des fonds d'amorçage du Québec a permis l'instauration de deux nouveaux fonds de capital de risque à valeur ajoutée. Il a également permis de soutenir des fonds de financement qui offrent notamment des prêts aux entreprises moins bien servies que les autres par le financement traditionnel, comme le Fonds pour les femmes entrepreneures FQ et le Fonds Essor.

En raison de ses effets directs sur la création d'emplois et de richesse, l'entrepreneuriat est un des piliers du développement économique au Québec. Toutefois, comme beaucoup d'économies matures à la population vieillissante, le Québec fait face à d'importants défis quant à son dynamisme entrepreneurial, notamment en ce qui a trait à la promotion d'une culture de l'entrepreneuriat, à la création d'entreprises et au développement de la relève.

En 2022, les entrepreneurs étaient moins nombreux qu'en 2019 de 23,5 %, l'année qui a précédé le début de la crise liée à la COVID-19. En guise de comparaison, notons que, dans le reste du Canada, la diminution du nombre d'entrepreneurs a été de 7,9 % sur la même période.

Pour sa part, le repreneuriat, qui consiste à racheter une entreprise existante, est un enjeu de taille pour la pérennité des entreprises du Québec. Les besoins en matière de relève au sein de la haute direction des entreprises québécoises demeurent importants, alors que 37,1 % de tous les propriétaires-dirigeants d'entreprise ont 55 ans ou plus, un niveau historiquement élevé.

Finalement, l'allègement du fardeau réglementaire permet aux entreprises de consacrer davantage de temps et de ressources à leur croissance et à leur productivité que par le passé, de manière à stimuler l'économie québécoise. Le coût des formalités administratives imposées aux entreprises par le gouvernement du Québec a diminué de 30,7 % au cours de la période 2004-2017, ce qui représente des économies annuelles évaluées à 432,4 millions de dollars. Toutefois, la lourdeur administrative demeure un irritant pour plusieurs entreprises, notamment celles de petite taille, qui disposent de ressources limitées pour s'acquitter de leurs obligations à l'égard de la conformité avec la réglementation et les formalités administratives.

La croissance économique et la production énergétique

De toutes les composantes de la croissance économique, les investissements sont certainement la plus structurante. Synonymes de productivité et de compétitivité, ils témoignent du dynamisme d'une région ou d'un État.

Pour maintenir ou augmenter leur présence sur les marchés locaux et internationaux, les entreprises établies au Québec doivent être de plus en plus compétitives. Or, l'augmentation de la productivité est une condition de l'accroissement de la compétitivité et, dans certains cas, de la survie même d'industries. Le Québec accuse un retard au chapitre de la productivité par heure travaillée. En 2021, la productivité des entreprises québécoises s'élevait à 52,50 \$, tandis qu'elle était de 55,20 \$ en Ontario et de 58,50 \$ dans l'ensemble du Canada, ce qui s'est traduit par un niveau de richesse inférieur au Québec.

Dans les dernières années, les entreprises québécoises ont automatisé et numérisé leur chaîne de production. Par exemple, le nombre de robots installés annuellement dans le secteur manufacturier québécois a été

presque multiplié par quatre entre 2014 et 2019¹. Les stratégies que les entreprises mettent en place pour obtenir un avantage concurrentiel – par l’investissement, l’innovation et l’amélioration de la productivité grâce à l’intégration des technologies numériques et à l’automatisation – influent de manière importante sur la croissance économique potentielle et peuvent atténuer la pénurie de main-d’œuvre dans leurs secteurs d’activité respectifs.

Pour leur part, les exportations de biens et de services sont essentielles à la prospérité économique du Québec, car elles sont créatrices d’emplois et de richesse. Rappelons d’ailleurs qu’elles représentaient plus de 45 % du PIB en 2021. Les marchés extérieurs offrent des occasions d’affaires permettant d’accroître les ventes des entreprises.

Pour diversifier leurs exportations, les entreprises québécoises peuvent notamment bénéficier d’importantes occasions d’affaires découlant d’accords de commerce, dont l’Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), l’Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l’Union européenne et le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Ces accords offrent des occasions d’affaires aux entreprises québécoises, notamment la réduction à terme de la majorité des droits de douane pour les produits québécois exportés dans les pays signataires. Le Ministère s’assure que les entreprises québécoises en tirent le plus de bénéfices possible. Il veille aussi à défendre les intérêts du Québec en cas de différends relatifs aux accords de commerce.

Au cours des dernières années, le Québec a connu une croissance de ses exportations internationales de marchandises et du nombre d’établissements exportateurs. Il a diversifié ses marchés et doit maintenir ses efforts à cet égard afin de se protéger des soubresauts de certaines économies plus protectionnistes. Il est aussi nécessaire de multiplier l’offre québécoise de produits à l’étranger.

D’ici 2050, le Québec aura besoin de plus de 100 TWh d’électricité supplémentaires, pour contribuer à l’atteinte de la cible de carboneutralité. Pour ce faire, il dispose de précieuses ressources naturelles, dont l’eau et le vent. Les occasions d’innovation et de développement économique seront au rendez-vous avec le déploiement, la production et la distribution d’énergies renouvelables comme l’hydrogène vert et les bioénergies. Il est essentiel d’optimiser l’efficacité énergétique et d’améliorer notre intelligence énergétique. Des solutions existent et d’autres restent à inventer.

La vitalité des territoires

La richesse générée par les entrepreneurs et les entreprises demeure un indice important du bien-être économique des populations établies dans les différentes régions. Dans l’ensemble, au cours des dernières années, le Québec a connu une bonne performance économique, mais des disparités subsistent entre les régions. La structure industrielle et la démographie ont un impact sur l’emploi et la richesse de celles-ci. Le développement du Québec passe inévitablement par la croissance et la diversification économique de ses régions, notamment par le soutien aux activités manufacturières ainsi qu’à la deuxième et à la troisième transformation des ressources. Il passe aussi par la diversification, l’implantation de nouvelles activités et le positionnement stratégique des pôles et des créneaux d’excellence.

1. Source : *Le manufacturier québécois face à la révolution techno-industrielle mondiale*, étude réalisée par l’Institut de recherche en économie contemporaine pour le compte d’Investissement Québec, décembre 2022.

L'achat local est également une avenue intéressante qui permet de créer une synergie autant en région qu'à l'échelle du Québec. Encourager la production et l'achat auprès d'entreprises d'ici est une façon directe de favoriser l'émergence de fleurons économiques québécois, de contribuer à l'enrichissement du Québec, de stimuler la vitalité économique et de soutenir les emplois dans toutes les régions. De plus, certains voient dans l'achat local un début de réponse à des défis comme le développement durable grâce à l'approvisionnement via les marchés de proximité ainsi que les circuits courts et, au chapitre de l'alimentation, à l'autonomie alimentaire.

Du côté de l'offre, une augmentation du nombre de produits d'ici est nécessaire de même que du contenu québécois dans ceux-ci, notamment dans les chaînes d'approvisionnement de certains créneaux stratégiques. Pour stimuler la demande, les Québécoises et les Québécois doivent disposer d'un meilleur accès aux produits du Québec, ce qui suppose une mise en marché améliorée tirant notamment parti de toutes les possibilités offertes par le développement de la vente en ligne. Ils doivent aussi assurer la commercialisation et la livraison de leurs produits de façon compétitive face aux grandes places de marché internationales.

L'État a un rôle essentiel à jouer en tant que plus gros acheteur de produits et de services au Québec. Il doit donner l'exemple en utilisant pleinement ce levier majeur pour donner la priorité aux entreprises et aux produits du Québec, et cela, dans les limites permises par les accords de libéralisation des marchés publics applicables.

Contexte interne

Par leur expertise unique et leur engagement, les employés du Ministère sont des alliés de choix pour sa clientèle, et ce, depuis 80 ans. L'offre de services du Ministère comprend notamment de l'accompagnement et du conseil, de l'aide financière ainsi que des occasions de maillage et de réseautage.

La prestation électronique de services est devenue incontournable dans les relations que l'État entretient avec les citoyennes et les citoyens. Le Ministère poursuit le déploiement de son offre électronique, entamée dans les dernières années, tout en s'inscrivant dans la lignée de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023. Les enjeux de cybersécurité sont également une préoccupation de tous les instants et le Ministère veille à offrir ses services dans un environnement sécuritaire et confidentiel.

Comme d'autres employeurs, le Ministère doit aussi relever le défi de l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée et de sa rétention, notamment par le développement de compétences ainsi que la valorisation et la reconnaissance du travail accompli. Les ressources mises à la disposition du Ministère doivent trouver leur équilibre entre une gestion responsable et pérenne de même que la réponse aux besoins variés et changeants de ses clientèles.

De plus, dans un souci d'amélioration continue et de performance de ses processus organisationnels, le Ministère a recours à différents éléments, dont l'optimisation de ces processus, l'évaluation de programmes ou l'intelligence d'affaires.

Finalement, le Ministère travaille en collaboration avec ses partenaires, notamment Hydro-Québec et Investissement Québec, afin de contribuer à la réussite des entreprises et d'appuyer la transition vers des énergies renouvelables et de remplacement.



CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu stratégique 1

Un Québec entreprenant et compétitif qui génère de la richesse pour l'ensemble de la société québécoise

Les priorités d'intervention du Ministère contribuent à positionner le Québec comme une économie compétitive à l'échelle nationale et internationale. L'innovation, la diversité et le dynamisme entrepreneurial, l'investissement, le développement de marchés ainsi que la production d'énergies renouvelables sont des leviers sur lesquels le Québec s'appuie, entre autres, pour y parvenir. L'ensemble des choix stratégiques du présent plan ont comme but ultime d'augmenter le PIB du Québec, de contribuer à la création d'emplois bien rémunérés pour ses citoyennes et ses citoyens, et de diminuer l'écart de richesse avec l'Ontario.

Orientation 1

Mettre en place des conditions gagnantes pour le développement d'une économie prospère et pérenne

En misant sur la recherche et l'innovation, la disponibilité de capital de risque, les entrepreneurs à fort potentiel de même que des mesures d'allègement administratif et réglementaire, le Ministère met en place des conditions favorables à la création de richesse dont tous les Québécoises et les Québécois bénéficient.

Objectif A

Accroître la productivité des entreprises et des organisations par la recherche scientifique, le développement expérimental et l'innovation

L'innovation, la recherche et le développement en entreprise permettent des gains de productivité, une diminution des coûts de production ainsi qu'une augmentation de la capacité d'attraction et de rétention de ressources humaines. L'investissement dans des projets de recherche permet au Ministère de créer un environnement favorable au développement de l'innovation de même que de soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise. À cet effet, le Ministère s'intéresse particulièrement aux retombées de l'aide financière accordée aux différents projets et organismes soutenus en matière de recherche et d'innovation. Il vise notamment, par ses programmes, à accroître la contribution de divers partenaires à la recherche et à l'innovation.

C'est, entre autres, grâce à la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027, qui permettra à terme des investissements de près de 7,5 milliards de dollars, que le Ministère entend déployer des efforts dans la commercialisation de nouvelles technologies, l'intensification de la culture de l'innovation ainsi que la solidification des synergies entre le milieu de la recherche et les entreprises faisant partie de secteurs dans lesquels le Québec excelle. Ce faisant, le Ministère empruntera une approche visant à connecter tous les acteurs du cycle de l'innovation, de l'idée à la commercialisation.

Mesure de départ : s. o.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1. Pourcentage des investissements des promoteurs dans les projets de recherche, de développement et d'innovation visant le rehaussement de leur productivité	37 %	39 %	41 %	43 %

Objectif B

Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée

Dans une économie du savoir, la main-d'œuvre hautement qualifiée constitue une ressource importante pour favoriser la création de richesse. C'est pourquoi il est essentiel de développer les talents et les compétences ainsi que de favoriser la relève afin de répondre aux besoins d'une société en mutation et d'encourager les entrepreneurs à faire preuve d'audace.

La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 contribuera à stimuler l'attraction et la formation de la main-d'œuvre de même que l'éducation dans les domaines scientifiques et technologiques. L'adéquation entre les besoins de l'industrie et les talents est capitale. Ainsi, le Ministère participera au développement des talents, de la culture scientifique et de l'innovation du Québec.

Mesure de départ : 1 830 (en 2021-2022)

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2. Taux de croissance du nombre de personnes affectées à la recherche et développement en entreprise dans le cadre des projets soutenus	3 %	6 %	9 %	11 %

Objectif C

Augmenter le capital de risque disponible pour les entreprises

L'accès aux capitaux tout au long de la chaîne de financement est essentiel pour les entreprises, notamment lors des périodes critiques que sont l'amorçage et le démarrage. En effet, l'amorçage et le démarrage sont les stades d'investissement et de financement qui attirent le moins les investisseurs privés en raison de leur niveau élevé de risque et de l'accompagnement intensif et spécialisé qu'ils requièrent. De plus, l'accès au capital dans certains secteurs d'activité présente un défi, notamment en raison d'une masse critique d'entreprises insuffisante pour attirer des investisseurs privés.

Le gouvernement du Québec s'assure que les entreprises québécoises innovantes ont accès à une chaîne de financement en capital d'investissement (capital de risque et de développement) complète et performante afin que leurs projets les plus prometteurs puissent faire l'objet d'un financement adapté. Le Ministère encourage l'émergence de nouvelles entreprises qui offrent des emplois à haute valeur ajoutée et qui créent de la richesse partout au Québec, en soutenant la mise en place ainsi que la disponibilité de fonds consacrés à l'investissement. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires, dont le Fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN, Capital régional et coopératif Desjardins et la Caisse de dépôt et placement du Québec, tout en favorisant la participation du secteur privé. Le Ministère collabore également avec Investissement Québec, qui gère les prises de participation du gouvernement à ces fonds.

Pour soutenir les entreprises, la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 se distingue des précédentes stratégies en intégrant une offre importante de capital de risque.

Mesure de départ : 156 M\$ (moyenne des trois dernières années)

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3. Taux de croissance de la valeur des investissements du gouvernement en capital de risque recueillis par les entreprises	5 %	10 %	15 %	20 %

Objectif D

Développer une masse critique d'entrepreneurs à fort potentiel de croissance

Le secteur privé au Québec compte un peu plus de 220 000 entreprises, dont la quasi-totalité est constituée de PME qui fournissent un emploi à près de 2 000 000 de personnes. Le Québec est toutefois la province qui compte le moins d'entreprises par habitant. Sur ce plan, il se situe loin derrière les provinces des Prairies, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Ce constat est particulièrement marqué pour les petites entreprises de moins de 100 employés et celles de 500 employés ou plus.

Pour accroître sa productivité et rehausser son niveau de richesse, le Québec doit miser sur le dynamisme entrepreneurial. Il doit aussi favoriser l'entrée sur le marché de nouvelles entreprises et la croissance, notamment par l'innovation, de celles déjà bien établies.

L'entrepreneuriat est un pan important du développement économique du Québec et le Ministère travaille à le propulser en mettant à la disposition des entrepreneurs une panoplie de services adaptés qui leur permettra de développer leurs compétences pour ainsi faire croître leur entreprise.

Le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, publié en mai 2022, a pour objectifs d'augmenter la création d'entreprises, d'en accélérer la croissance ainsi que de favoriser la réussite et la persévérance des entrepreneurs.

Mesure de départ : s. o.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026 ²	CIBLE 2026-2027
4. Pourcentage des entrepreneurs accompagnés qui ont connu une croissance de leur chiffre d'affaires d'au moins 10 % dans les 12 mois suivant l'accompagnement	50 %	60 %	80 %	80 %

2. La cible du Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 est de 80 % à son échéance, c'est-à-dire au 31 mars 2025. Le résultat sera connu 12 mois plus tard, soit en 2025-2026.

Objectif E

Mettre en place des mesures d'allègement administratif et réglementaire ayant des impacts positifs sur les entreprises

L'accumulation de règlements et de formalités administratives a un impact négatif sur le développement des entreprises et leur capacité d'innover. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec déploie des efforts importants pour alléger ce fardeau réglementaire et administratif des entreprises avec pour but d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires.

Fruit de consultations des milieux d'affaires, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 poursuit des objectifs de réduction du fardeau administratif des entreprises comme la diminution de 10 % du nombre de formalités administratives, la réduction de 15 % de leur volume ainsi que la baisse de 20 % de leur coût.

Mesure de départ : 962,8 M\$ (en 2020-2021)

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027 ³
5. Pourcentage de diminution du coût des formalités administratives pour les entreprises	8 %	12 %	16 %	20 %

3. La cible du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 est de 20 % à son échéance, soit au 31 décembre 2025. Le résultat sera connu en 2026-2027.

Orientation 2

Maximiser l'impact des projets économiques et énergétiques dans toutes les régions du Québec

La croissance et la productivité des entreprises ainsi que la vitalité des territoires contribuent à maximiser les retombées économiques et énergétiques positives pour l'ensemble de la population. Le Québec s'enrichit si les Québécoises et les Québécois s'enrichissent.

Objectif F

Favoriser les investissements des entreprises

Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, vise à favoriser les investissements des entreprises dans une perspective d'accroissement de leur productivité, d'amélioration de leur compétitivité de même que de diminution de leur empreinte environnementale.

Par la mise en place de mesures, il s'assure d'attirer et de maintenir au Québec les grandes entreprises et d'inciter les donneurs d'ordres à réaliser, sur le territoire québécois, des projets structurants en partenariat avec des entreprises locales, dans des secteurs stratégiques notamment. Il soutient aussi la compétitivité des entreprises dans leurs efforts de modernisation et de productivité afin de les amener, entre autres, à tirer parti des occasions d'affaires associées au phénomène de l'externalisation des grandes entreprises et à contrer ainsi la vive concurrence des pays émergents.

Mesure de départ : 2 091 M\$ (moyenne des trois dernières années)

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
6. Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité des entreprises 	3 500 M\$	3 700 M\$	3 900 M\$	4 100 M\$

Mesure de départ : 1 231 M\$ (moyenne des trois dernières années)

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
7. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale 	1 350 M\$	1 425 M\$	1 550 M\$	1 700 M\$

Mesure de départ : s. o.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
8. Proportion de la valeur des interventions financières dans les secteurs stratégiques 	≥ 50 %	≥ 50 %	≥ 50 %	≥ 50 %

Objectif G

Investir dans la production d'énergies renouvelables

Le Ministère a pour objectif d'accroître la capacité de production d'énergies renouvelables dans les prochaines années pour satisfaire les besoins de ses différentes clientèles.

Pour ce qui est de l'électricité, il met en place les conditions nécessaires afin d'y arriver en adoptant des règlements et des décrets permettant l'encadrement des appels d'offres pour de nouveaux approvisionnements énergétiques ou l'optimisation des installations électriques existantes.

De plus, le Ministère mise sur le développement d'une filière commerciale de production et de distribution d'énergies renouvelables au Québec, notamment de celles de l'hydrogène vert et des bioénergies. À ce jour, les projets de production et de distribution d'énergies renouvelables sont encore coûteux. Au fur et à mesure que de tels projets verront le jour, le financement privé deviendra de plus en plus disponible, les coûts relatifs de ces projets diminueront et des fournisseurs de biens et de services se développeront au Québec. Pour favoriser ce développement, un soutien financier et un accompagnement doivent être offerts aux promoteurs de projets.

Mesure de départ : 25 M\$ (en 2021-2022)

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
9. Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables	110 M\$	150 M\$	220 M\$	300 M\$

Mesure de départ : 0 MW

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
10. Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés	1 000 MW	2 000 MW	3 000 MW	4 000 MW

Objectif H

Soutenir la croissance des exportations et l'internationalisation des entreprises

Les exportations contribuent de façon substantielle à la croissance économique du Québec et à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de nos entreprises. Elles sont à la base d'un Québec prospère, innovant et durable. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a appuyé le développement de marchés par les entreprises. Il s'est assuré de participer activement à l'ensemble des négociations d'accords commerciaux afin de favoriser le commerce et d'améliorer l'accès à de nouveaux marchés. Par cette étroite collaboration, le Ministère s'assure de défendre les intérêts du Québec lors des négociations d'accords commerciaux, de leur mise en œuvre, du règlement de litiges impliquant des entreprises québécoises et de l'obtention des compensations nécessaires auprès du fédéral.

Le Ministère soutient l'ambition des entreprises et donne au Québec une véritable impulsion vers les marchés internationaux hors du territoire québécois. En collaboration avec Investissement Québec et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, il travaille à stimuler la croissance des exportations, notamment en encourageant de nouvelles stratégies de développement de marchés par les entreprises, en augmentant le nombre d'entreprises québécoises sur les marchés publics internationaux ou en accélérant la concrétisation de projets à fort potentiel de croissance. De plus, afin de coordonner les activités relevant du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en matière de commerce international et de prospection pour des investissements étrangers avec celles dépendant de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, un plan de déploiement est élaboré en collaboration avec les acteurs concernés. L'un des défis du Québec est de réussir à se positionner avantageusement sur le plan économique dans une situation de vive concurrence mondiale.

Mesure de départ : 1 516 M\$ (moyenne des trois dernières années)

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
11. Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues 	2 300 M\$	2 700 M\$	3 200 M\$	3 900 M\$

Objectif I

Accélérer les efforts de numérisation et d'automatisation des entreprises

Pour innover ainsi que pour devenir et rester performantes, les entreprises doivent miser sur l'immense potentiel qu'offrent aujourd'hui les technologies et les solutions numériques. Afin d'accélérer le virage numérique des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité et des régions du Québec, le gouvernement a mis en place l'Offensive de transformation numérique (OTN). En accélérant le rythme de la transformation numérique des entreprises, il vise à accroître leur productivité et leur compétitivité. C'est notamment par le biais de la sensibilisation, de l'accompagnement selon une démarche structurée et de la contribution des réseaux d'expertes et d'experts que cette offensive prend forme. L'OTN a pour cible d'accompagner 5 000 entreprises par année dans leur virage numérique.

Mesure de départ : s. o.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
12. Taux de croissance de la productivité des entreprises accompagnées dans leur transformation numérique	5 %	7 %	10 %	10 %

Objectif J

Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, notamment quant à l'achat local et à la production québécoise. Elles soutiennent le dynamisme et le développement durable des régions de même que la création de richesse à partir des talents d'ici. Le Ministère souhaite mettre en valeur son intervention dans toutes les régions du Québec, plus particulièrement dans les zones non urbaines. En effet, son action ne se limite pas aux grands centres urbains; elle se déploie partout au Québec pour assurer la pérennité et la vitalité des entreprises et des régions.

Le Ministère continuera à travailler de concert avec des partenaires publics et privés afin d'allier les forces de chacun et de contribuer au développement économique de toutes les régions et à la prospérité de leurs entreprises. En étroite collaboration avec ces derniers, il souhaite également investir dans les MRC non urbaines pour participer à leur essor et à la concrétisation des projets économiques des entreprises situées sur leurs territoires. Par ses interventions en la matière, il entend, notamment, rendre plus faciles la promotion, le repérage et l'achat des produits québécois ainsi que favoriser l'intégration des produits et des fournisseurs d'ici dans les chaînes d'approvisionnement. Il poursuivra également son soutien aux entreprises d'économie sociale qui contribuent à la vitalité socioéconomique de plusieurs collectivités non urbaines.

Mesure de départ : 30,5 % (moyenne des trois dernières années)

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
13. Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines	31,0 %	31,5 %	32,0 %	32,5 %

Mesure de départ : 6,6 (moyenne des trois dernières années)

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
14. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée	6,7	6,8	6,9	7,0

Enjeu stratégique 2

Une organisation efficace et efficiente

L'efficience, la performance et la transparence orientent la gouvernance des organisations publiques ainsi que l'utilisation des ressources allouées et la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens. Le Ministère assure la pérennité de ses programmes et améliore ses services sur une base continue et en adéquation avec les besoins de ses clientèles. Il se préoccupe de s'adapter à l'écosystème québécois. Pour ce faire, il peut compter sur des équipes dévouées et des programmes contribuant concrètement à l'économie québécoise.

Orientation 3

Assurer une gestion saine et responsable de nos ressources

Dans un contexte où l'environnement de travail est influencé par des transformations importantes, le Ministère se situe comme un employeur proactif offrant des occasions à son personnel de contribuer de manière significative au développement de l'économie du Québec. En outre, par le biais de ses programmes, qu'il évalue et adapte de façon continue, il entend offrir à ses clientèles des services accessibles et pertinents qui répondent à leurs besoins.

Objectif K

Valoriser l'amélioration continue du milieu de travail

Aujourd'hui, les organisations évoluent dans un environnement de plus en plus concurrentiel, changeant et complexe qui peut engendrer une augmentation du taux de départ, une baisse de productivité et une hausse des coûts. L'engagement et le sentiment d'appartenance des employés sont tributaires, notamment, de la reconnaissance et de la satisfaction au travail ainsi que de l'environnement sain et agréable dans lequel ils progressent.

Le Ministère, comme d'autres MO québécois, évolue dans un contexte de transformation de l'organisation du travail et des milieux de vie professionnels. Il souhaite s'assurer de la mobilisation de ses employés et agir sur les différents leviers qui favorisent une expérience positive. En donnant aux membres de son personnel les moyens d'apprendre, de s'exprimer et de s'impliquer dans l'amélioration de leur environnement de travail, le Ministère propose une approche participative et proactive dans la gestion de ses ressources humaines. Ultimement, cela a un impact sur la mobilisation, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.

Le Ministère met également en place les conditions lui permettant d'être une organisation apprenante et, ainsi, de créer un espace d'échanges dans ses équipes, d'identifier ce qui doit être amélioré quant à l'environnement de travail et, du même coup, de déterminer les actions qu'elles pourront mettre en place pour améliorer leur milieu de travail.

Mesure de départ : s. o.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
15. Indice de mobilisation des employés	7,5	7,6	7,7	7,8

Objectif L

Faciliter l'accessibilité aux programmes ministériels par la numérisation de notre offre de services

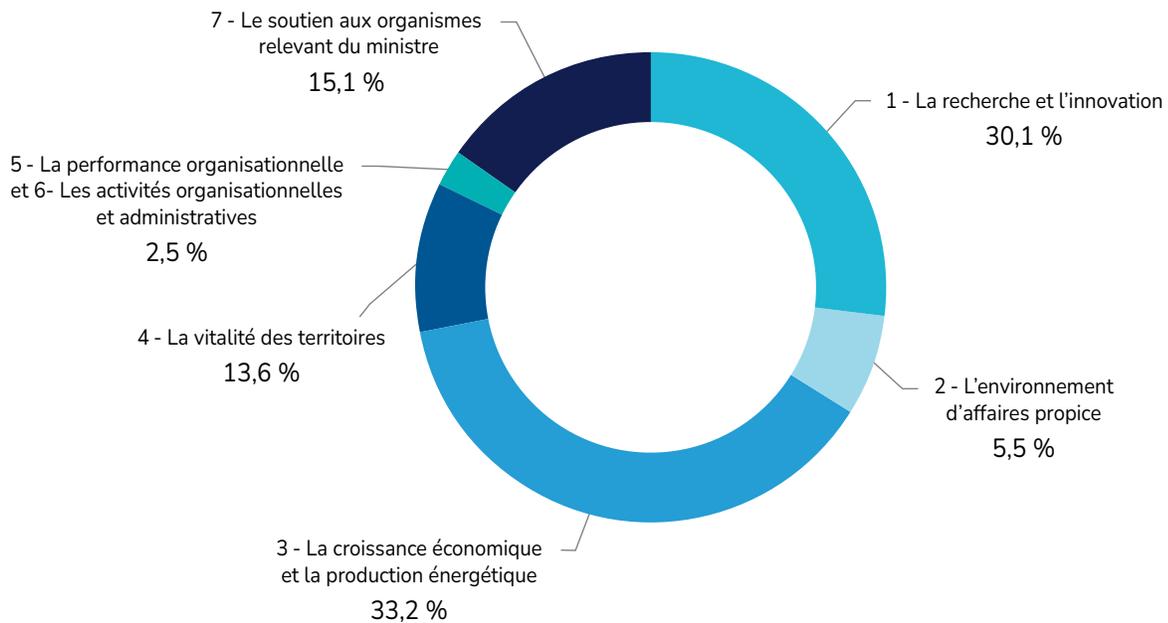
Le Ministère élabore et met en œuvre divers programmes d'aide financière qui visent à appuyer les entreprises et les organismes dans la poursuite ou l'accroissement de leurs activités. Ces programmes permettent de soutenir l'investissement, l'innovation, la recherche, l'internationalisation des entreprises, le développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, le redressement et la rétention des entreprises stratégiques, les initiatives de diversification économique de territoires en difficulté ou l'entrepreneuriat et l'économie sociale. Ils ont également pour objectifs le financement de projets de développement ou d'investissement d'entreprises ainsi que le soutien au fonctionnement et à des projets structurants d'organismes issus de milieux économiques, d'associations sectorielles ou de la chaîne d'innovation. Ces programmes sont gérés directement par le Ministère.

De plus, pour répondre à des enjeux d'accessibilité, d'efficacité et d'efficience, le Ministère souhaite déployer une prestation de services en ligne pour tous ses programmes normés et adopter une approche standardisée.

Mesure de départ : 0

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
16. Nombre cumulatif des services en ligne mis en place pour l'administration de chaque volet des programmes normés du Ministère	1	4	8	10

Adéquation des ressources⁴ pour la réalisation du Plan stratégique 2023-2027



4. Le graphique présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit les activités organisationnelles et administratives ainsi que le soutien aux organismes relevant du ministre.

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE

2023-2027

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

MISSION

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

VISION

Être un partenaire engagé dans le développement économique et énergétique du Québec qui crée de la richesse pour tous.

VALEURS

En plus des cinq valeurs de la fonction publique, le Ministère prône les valeurs suivantes :

- L'**engagement** : pour contribuer ensemble à la réalisation de notre mission
- La **proactivité** : pour passer à l'action, relever des défis et nous dépasser.
- La **créativité** : pour trouver des solutions et innover.

Enjeu 1 : Un Québec entreprenant et compétitif qui g

Orientation 1 : Mettre en place des conditions gagnantes

AXES	OBJECTIFS
1. La recherche et l'innovation	A. Accroître la productivité des entreprises et des organisations par la recherche scientifique, le développement expérimental et l'innovation
	B. Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée
2. L'environnement d'affaires propice	C. Augmenter le capital de risque disponible pour les entreprises
	D. Développer une masse critique d'entrepreneurs à fort potentiel de croissance
	E. Mettre en place des mesures d'allègement administratif et réglementaire ayant des impacts positifs sur les entreprises

Orientation 2 : Maximiser l'impact des projets économiques

AXES	OBJECTIFS
3. La croissance économique et la production énergétique	F. Favoriser les investissements des entreprises
	G. Investir dans la production d'énergies renouvelables
	H. Soutenir la croissance des exportations et l'internationalisation des entreprises
	I. Accélérer les efforts de numérisation et d'automatisation des entreprises
4. La vitalité des territoires	J. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises

Enjeu 2 : Une organisation efficace et efficiente

Orientation 3 : Assurer une gestion saine et responsable

AXE	OBJECTIFS
5. La performance organisationnelle	K. Valoriser l'amélioration continue du milieu de travail
	L. Faciliter l'accessibilité aux programmes ministériels par la numérisation de notre offre de services



génère de la richesse pour l'ensemble de la société

es pour le développement d'une économie prospère et pérenne

INDICATEURS	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
1. Pourcentage des investissements des promoteurs dans les projets de recherche, de développement et d'innovation visant le rehaussement de leur productivité Mesure de départ: s. o.	37 %	39 %	41 %	43 %
2. Taux de croissance du nombre de personnes affectées à la recherche et développement en entreprise dans le cadre des projets soutenus Mesure de départ: 1 830 (en 2021-2022)	3 %	6 %	9 %	11 %
3. Taux de croissance de la valeur des investissements du gouvernement en capital de risque recueillis par les entreprises Mesure de départ: 156 M\$ (moyenne des trois dernières années)	5 %	10 %	15 %	20 %
4. Pourcentage des entrepreneurs accompagnés qui ont connu une croissance de leur chiffre d'affaires d'au moins 10 % dans les 12 mois suivant l'accompagnement Mesure de départ: s. o.	50 %	60 %	80 %	80 %
5. Pourcentage de diminution du coût des formalités administratives pour les entreprises Mesure de départ: 962,8 M\$ (en 2020-2021)	8 %	12 %	16 %	20 %

ques et énergétiques dans toutes les régions du Québec

INDICATEURS	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
6. Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité des entreprises Mesure de départ: 2 091 M\$ (moyenne des trois dernières années)	 3 500 M\$	3 700 M\$	3 900 M\$	4 100 M\$
7. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale Mesure de départ: 1 231 M\$ (moyenne des trois dernières années)	 1 350 M\$	1 425 M\$	1 550 M\$	1 700 M\$
8. Proportion de la valeur des investissements dans les secteurs stratégiques Mesure de départ: s. o.	 ≥ 50 %	≥ 50 %	≥ 50 %	≥ 50 %
9. Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables Mesure de départ: 25 M\$ (en 2021-2022)	110 M\$	150 M\$	220 M\$	300 M\$
10. Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés Mesure de départ: 0 MW	1 000 MW	2 000 MW	3 000 MW	4 000 MW
11. Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues Mesure de départ: 1 516 M\$ (moyenne des trois dernières années)	 2 300 M\$	2 700 M\$	3 200 M\$	3 900 M\$
12. Taux de croissance de la productivité des entreprises accompagnées dans leur transformation numérique Mesure de départ: s. o.	5 %	7 %	10 %	10 %
13. Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines Mesure de départ: 30,5 % (moyenne des trois dernières années)	31 %	31,5 %	32 %	32,5 %
14. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée Mesure de départ: 6,6 (moyenne des trois dernières années)	6,7	6,8	6,9	7,0

de nos ressources

INDICATEURS	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
15. Indice de mobilisation des employés Mesure de départ: s. o.	7,5	7,6	7,7	7,8
16. Nombre cumulatif des services en ligne mis en place pour l'administration de chaque volet des programmes normés du Ministère Mesure de départ: 0	1	4	8	10

